

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1**

Sont nommés coordonnateurs disciplinaires :

- Langues : Rachel Joubert et Emilie Romero ;
- Culture générale : Sophie Doudet.

**Article 2**

Les coordonnateurs assurent la liaison entre les enseignants de leur discipline. Ils gèrent l'interface entre ces enseignants et la Direction de la Formation et des études. Ils proposent les intervenants vacataires de leurs disciplines, réunissent régulièrement les équipes enseignantes, supervisent l'organisation et le programme des séances.

**Article 3**

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 Octobre 2015.



**Rostane Mehdi,**  
Professeur des Universités.